

	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE	2023-  n° d'ordre <b>23101</b>
	<b>SEANCE du : 19 juin 2023</b>	

L'an deux mille vingt-trois, le 19 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 13 juin 2023.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Pierre BUREAU	Pascal GABLY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Jamel CHENIOUR	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bruno BODIN	Bruno COTHOUIS	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Hélène BROUSSEAU	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAudeau
Florence BAZZOLI	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Philippe ROBIN - pouvoir à Marie JARRY	Constance MACKOW - pouvoir à Rodolph THIBAudeau	Stéphanie FILLON - pouvoir à Emmanuelle MENARD
Sandrine DELUGEAU	Anita BRIFFE - Pouvoir à Florence BAZZOLI	Véronique VILLEMONTAIX - pouvoir à Bruno COTHOUIS

**Secrétaire de séance :** Nathalie MOREAU, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.  
**Assistaient également :** Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services  
 Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques

### Espace Simone VEIL : travaux de curage des bâtiments – autorisation à signer le marché de travaux

Une première consultation a été lancée pour les travaux de curage des bâtiments de l'espace Simone Veil situé sur la Commune de BRESSUIRE – 17 rue de l'Hôpital selon la procédure d'appel d'offres ouvert en vertu des articles L2124-2 – R2124-1 et R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique, pour la dévolution en marché unique. En date du 24 avril dernier, cette consultation a été déclarée sans suite (toutes les offres étaient supérieures à l'estimation).

Une nouvelle consultation en procédure adaptée suivant les articles L2123-1 – R2123-1 et L1111-2 du Code de la Commande Publique a donc été lancée le 2 mai 2023 pour une remise des offres le 2 juin.

Au vu de la proposition de la Commission MAPA, réunie le 19 juin 2023, l'attribution ainsi que l'autorisation de signature de ce marché de travaux sont sollicitées auprès du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'ATTRIBUER** le marché au titulaire suivant :
  - ➔ La société **CHARIER TP Agence TDD Atlantique Vendée** – ZA rue du 8 Mai – 85450 CHAMPAGNE LES MARAIS, pour un montant global et forfaitaire de 169 929,55 € HT soit 203 915,46 € TTC
- **D'AUTORISER** le Maire à signer ledit marché
- **D'IMPUTER** la dépense sur les crédits ouverts au budget.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
 Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Nathalie MOREAU



Le Maire,  
 Emmanuelle MENARD

Enregistré en préfecture  
 093271500497-230621-DG\_DEL\_2023\_101-DE  
 Date de télétransmission : 21/06/2023  
 Date de réception préfecture : 21/06/2023